



COMMUNIQUE DE PRESSE

Cergy, le 23 juin 2015

Réorganisation de la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP 95)

Dans le cadre du rapprochement police – population, les forces de sécurité publique du Val-d'Oise sont appelées à évoluer afin de mieux répondre aux attentes de nos concitoyens et renforcer notre lutte contre toutes les formes de délinquance.

La réalisation de cet objectif nécessite de s'adapter aux bassins de délinquance qui ont changé, de suivre les nouvelles formes de criminalité, tout en maintenant un service de proximité dans des zones urbaines à forte croissance.

Aussi, une adaptation des structures territoriales de la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP) est nécessaire et va se traduire notamment par une homogénéisation de ses outils.

L'organisation actuelle basée sur 11 circonscriptions de taille très différente (de 28.000 à 200.000 habitants) est aujourd'hui obsolète.

La réforme de la DDSP 95 consiste donc à regrouper, de façon progressive, les circonscriptions. Cette réorganisation permet également de simplifier les organigrammes et services qui composeront ces futures circonscriptions d'agglomérations.

A terme, le département du Val-d'Oise comptera **six agglomérations** de police qui se substitueront aux onze circonscriptions actuelles :

- Argenteuil /Bezons
- Sarcelles/ Garges les gonesse
- Enghien/ Deuil la barre
- Ermont /Taverny
- Gonesse
- Cergy.



En simplifiant et en mutualisant les forces selon un schéma commun à l'ensemble des six nouvelles entités, la direction départementale de la sécurité publique du Val-d'Oise va ainsi **optimiser sa lutte contre la délinquance**, tout en **préservant un service de proximité** de qualité.

La simplification des organigrammes permettra de dégager des effectifs afin de les réaffecter à des missions opérationnelles. Trois pôles seront créés au sein de ces 6 circonscriptions d'agglomération : un pôle voie publique, un pôle judiciaire et un état-major.

Diverses mesures accompagneront cette réorganisation : la création de BAC d'agglomération avec des moyens et personnels renforcés, la refonte de l'ensemble du processus de prise de plainte qui sera rendu plus efficient et novateur (pré-plainte en ligne, plainte sur rendez-vous pour l'ensemble des partenaires institutionnels), l'affectation de policiers dédiés et fidélisés à des secteurs déterminés.

Des structures plus équilibrées regroupées dans des pôles recentrés sur les missions opérationnelles, des personnels mieux répartis dans des unités plus importantes et des matériels accessibles à tous 24h/24h, garantiront une meilleure visibilité des services de police par nos concitoyens et une meilleure efficacité de leur action.